



Accord international de 2007 sur le café

**Communication du
Gouvernement guatémaltèque**

1. Le Directeur exécutif présente ses compliments aux Membres et joint à titre d'information une communication du Gouvernement guatémaltèque et sa réponse.
2. Conformément à l'article 45 de l'Accord international de 2007 sur le Café, le retrait du Guatemala prendra effet 90 jours après réception de la notification, soit le 30 septembre 2020.



**GOBIERNO de
GUATEMALA**
DR. ALEJANDRO GIAMMATTEI



**MINISTERIO DE RELACIONES
EXTERIORES**
EMBAJADA DE GUATEMALA
EN EL REINO UNIDO DE GRAN BRETAÑA E
IRLANDA DEL NORTE

Note 663-2020
Londres, le 2 juillet 2020.

M. José Sette
Directeur exécutif
Organisation internationale du Café

Monsieur le Directeur exécutif,

Je vous prie de trouver ci-joint la note diplomatique DITRAI-503-2020 du 30 juin 2020, qui vous a été adressée par le Ministère des affaires étrangères du Guatemala.

Je vous remercie par avance de votre attention et saisis cette occasion pour vous renouveler les assurances de ma haute considération.

Acisclo Valladares Molina
Ambassadeur

105^a Westbourne Grove W2 4UW
Tel.+442072217448- +442072211525 Email: info@embaguante.com/emergencias@embaguante.com
Website: embassyofguatemala.co.uk

Síguenos en:



**MINISTERIO DE RELACIONES EXTERIORES
GUATEMALA C.A.**

DITRAI-503-2020

Guatemala, le 30 juin 2020

Monsieur,

J'ai l'honneur de me référer à l'Accord international de 2007 sur le Café, auquel le gouvernement de la République du Guatemala est Partie contractante depuis le 23 mars 2011.

Conformément à l'article 45 de l'Accord susmentionné, je notifie par la présente à l'Organisation internationale du Café, dépositaire de l'Accord, que le Gouvernement de la République du Guatemala souhaite se retirer de l'Accord international de 2007 sur le Café.

Je saisis cette occasion pour vous transmettre, Monsieur, les assurances de ma haute considération.


Pedro Brolo Vila
Ministro de Relaciones Exteriores



Monsieur José Dauster Sette
Directeur exécutif
Organisation internationale du Café
Londres (Royaume-Uni)



ORGANISATION
INTERNATIONALE
DU CAFÉ

JOSÉ SETTE
Directeur exécutif

3 juillet 2020

Monsieur E. Pedro Brolo Vila
Ministre
Ministères des affaires étrangères
Guatemala
Guatemala

Monsieur le Ministre,

Au nom de l'Organisation internationale du Café, je vous présente mes sincères compliments et j'accuse réception de votre communication 663-2020, datée du 2 juillet 2020, y compris la note DITRAI-503-2020 informant que le Guatemala a décidé de se retirer de l'Accord international sur le café.

Conformément à l'article 45 de l'Accord international de 2007 sur le Café, je confirme que le retrait prendra effet 90 jours après réception de la notification, soit le 30 septembre 2020.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

José Sette